Résolution

du 32me congrès de l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux a.s.b.l.

tenu à Lausanne du 24 au 26 août 2000

Le sujet: « les aspects sociaux du mouvement des jardins familiaux » était au centre des discussions du 32me congrès de l'Office International tenu à Lausanne du 24 au 26 août 2000.

Après une enquête précédente suivie d'une discussion approfondie concernant ce sujet, l'assemblée plénière adopte la résolution suivante:

- ° Depuis toujours, les jardins familiaux ont assumé dans la plupart des états européens une fonction sociale et socio-politique importante. Compte tenu des réductions continues quoi qu'à des degrés variés dans le système social de tous les pays, des devoirs importants incombent au mouvement des jardins familiaux.
- ° L'évolution du monde du travail avec ses conséquences physiques et psychiques sur l'homme exige des besoins en loisirs et en compensation accrus dans la nature, besoins auxquels répondent de façon excellente les jardins familiaux.
- ° Le jardin familial représente le complément idéal du domicile pour des familles ayant des enfants. Tout particulièrement les familles nombreuses, qui n'ont que très rarement la possibilité de partir en vacances, trouvent au jardin familial une détente à coût modéré. La découverte de la nature en commun permet à toutes les générations d'apprécier ensemble les bienfaits de la communauté et de la solidarité.
- ° La possibilité d'intégration qu'offre le mouvement des jardins familiaux permet encore davantage aux personnes seules et aux familles monoparentales, mais aussi aux immigrés et aux citoyens étrangers et même aux personnes handicapées de trouver ainsi une possibilité de nouer et de maintenir des contacts avec d'autres personnes.
- ° Le nombre des personnes ne participant plus à la vie professionnelle active augmente sans cesse. Les gens deviennent de plus en plus âgés. L'espérance de vie qui est actuellement en moyennes de 75 ans augmente selon des analyses fiables. La proportion des personnes âgées s'accroîtra de façon encore plus significative. Dans cette situation, le jardin familial représentera pour un nombre encore croissant de personnes âgées une occupation bienfaisante durant leur retraite.
- ° Le temps libre involontaire causé par le chômage et la préretraite est compensée par la possibilité offerte aux concernés de prouver leurs connaissances professionnelles et leurs aptitudes au seing de la communauté associative. La reconnaissance des réalisations personnelles par la communauté contribue à sauvegarder l'estime de soi-même.

A une époque où l'Etat se retire de nombreux domaines sociaux, les associations de jardins familiaux assument sur base du principe de la subsidiarité de façon croissante une mission sociale.

Cette obligation sociale correspond aussi à notre patrimoine européen commun, dont

l'importance a été souligné par les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres du Conseil de l'Europe en octobre 1997.

Pour toutes ces raisons, les délégués du 32me congrès de l'Office International en tant que représentants de plus de 3.000.000 de familles de jardiniers associés exhortent tous les décideurs à tous les échelons de la politique et de l'administration de prendre en considération les principes fondamentaux indispensables pour le mouvement des jardins familiaux dans leurs prises de décision.

Le congrès attend des autorités compétentes au niveau européen, national, régional et local qu'elles soutiennent le mouvement des jardins familiaux en tant qu'élément de notre patrimoine européen commun dans cet effort.

Voilà pourquoi il demande:

- 1) Les ensembles de jardins familiaux existants doivent être sauvegardés partout en Europe. A cet effet, ils doivent pour autant que ce n'est pas encore le cas être protégés de façon urgente, soit par leur intégration dans les plans d'aménagement, soit par d'autres dispositions législatives. Ceci vaut pour tous les ensembles de jardins familiaux quelque soit leur étendue. Il faut prévoir absolument des terrains en vue de la création de nouveaux ensembles afin de garantir la satisfaction des besoins futurs.
- 2) Il faut prévoir une réglementation de fermage à coût socialement acceptable afin de permettre également à l'avenir à de larges couches de la population la prise en fermage d'un jardin familial.
- 3) Les frais p. ex. impôts, taxes, contributions etc. qui doivent être payés par les jardiniers associés, ne doivent pas être augmentés davantage, parce que dans le cas contraire, les possibilités de financement seront mises en question et qu'à travers toute l'Europe, des ensembles de jardins familiaux tout entiers seront en danger de devoir être abandonnés.
- 4) A cause de la fonction sociale primordiale du mouvement des jardins familiaux en Europe, un soutien financier est essentiel et doit continuer à être assuré.
- 5) Dans les endroits où un tel appui n'existe pas ou plus, il est fait appel aux forces politiques en fonction afin de créer les bases législatives nécessaires à cet effet.

Seulement de cette façon, la fonction sociale importante du mouvement des jardins familiaux en Europe peut être sauvegardée pour l'avenir.

Lausanne, le 26 août 2000.

Décision concernant les aspects écologiques dans les jardins familiaux.

Les jardiniers associés des différents pays européens sont convaincus de l'importance écologique des jardins familiaux. Les fédérations nationales et l'Office International ont démontré cela non seulement dans de nombreuses communications, mais surtout par leurs agissements pratiques.

Lors du 32me congrès de l'Office International à Lausanne, cette problématique importante pour l'avenir de notre société a été l'objet de discussions. Les aspects suivants y ont été tout particulièrement soulignés:

- ° Les ensembles de jardins familiaux sont généralement situés dans des zones à forte densité humaine. Voilà pourquoi, ils sont pour de très nombreuses personnes jardiniers associés et citoyens un lieu proche de détente nécessaire qui demande peu de mobilité et ménage ainsi l'environnement. En tant que zones de verdure précieuses ils offrent aux plantes et aux animaux un espace de survie et ils garantissent la sauvegarde des différentes espèces et la diversité biologique. Ce résultat est surtout atteint par la préférence donnée aux plantes et espèces locales.
- ° Le sol est la base pour la survie des plantes, des animaux et de l'homme. Afin de sauvegarder et améliorer la fertilité du sol il est nécessaire que ce dernier soit travaillé d'une façon durable et respectueuse de la nature. Cette façon d'agir stimule également les auxiliaires du jardin et une vie active dans le sol. Voilà pourquoi il faut appuyer tout particulièrement la culture biologique et renoncer autant que possible à l'utilisation d'engrais et de moyens de protection chimiques et synthétiques des plantes.
- ° Un compostage qui favorise les cycles naturels, des cultures alternatives, des plantes robustes et saines adaptées au lieu de leur plantation, une conception rationnelle de l'assolement, et une protection des plantes respectueuse de l'environnement maintiennent un sol fertile et préviennent l'apparition de parasites et de maladies.
- ° L'utilisation d'un bon composte, conformément aux besoins réels du sol, sauvegarde sa fertilité. Les analyses du sol révèlent ces besoins réels du sol en éléments nutritionnels. Lors du répandage de cendres de bois et l'utilisation d'eau de pluie collectée sur les toits, il y a lieu de veiller au risque d'un possible excès de concentration d'éléments polluants. L'utilisation responsable de l'eau dans les jardins contribue à la protection des ressources naturelles.
- ° Des déchets sains de plantes ne sont pas brûlés, mais compostés. Des lieux de rassemblement et des actions de collecte de vieux produits chimiques appuient l'évacuation des déchets conformément aux réglementations en vigueur concernant l'environnement.

Ces aspects écologiques énumérés ci-avant sont d'une très grande relevance pour la société et sont propagés parmi la population par le mouvement des jardins familiaux. Dépassant le cadre du repos physique et psychique des hommes, il forme la base pour une utilisation jardinière durable et forme simultanément la base vitale pour les générations futures.

Lausanne, le 26 août 2000.

Décision sur les aspects concernant l'aménagement du territoire du mouvement des jardins familiaux.

Les jardiniers associés dans toute l'Europe ont conscience de l'importance du mouvement des jardins familiaux. Celle-ci consiste tout particulièrement dans la sauvegarde du sol en tant que base primordiale pour une alimentation saine, dans sa contribution à l'entretien et au maintien de la verdure urbaine ainsi que dans l'amélioration du climat urbain.

Cette contribution des jardiniers associés au bien-être public ne rencontre malheureusement qu'une reconnaissance beaucoup trop faible dans notre société. Voilà pourquoi entre autres des ensembles de jardins familiaux continuent à être éliminés pour faire place à de nouveaux projets urbains ou être transférés à la périphérie des villes.

Compte-tenu de ces développements, il faut élaborer des stratégies qui procurent un effet durable à nos buts. Parmi celles-là on peut énumérer en particulier:

- ° Amélioration de l'échange d'expérience et coordination des plans et des projets dans le domaine des jardins familiaux.
- ° Coopération dans la phase de la préparation et de la réalisation des projets tant avec les représentants politiques et de l'administration qu'avec des organisations poursuivant des buts similaires et des comités d'intérêts.
- ° Intensification de l'information du public afin d'accroître les connaissances du public et de les sensibiliser pour nos buts.
- ° Renforcement de la responsabilité individuelle de chaque jardinier associé dans le domaine de l'autogestion des ensembles de jardins familiaux.

Ces stratégies visent en premier lieu à protéger les ensembles de jardins familiaux existants. Elles doivent être réalisées au niveau de l'Union Européenne, des différents pays et des communes compétents pour créer par voie législative ou réglementaire le cadre nécessaire en matière d'aménagement du territoire.

Le développement et la protection incombent en première ligne aux communes. A ce niveau, il faut exiger la coopération des jardiniers associés à tous les niveaux de la planification et de la protection des ensembles de jardins familiaux.

Au niveau communal, les hommes politiques doivent être informés correctement et être avertis de leurs obligations spécifiques en présence des buts écologiques et sociaux du mouvement des jardins familiaux.

Ceci vaut également pour le public au niveau communal. Il faut tout particulièrement mobiliser la presse et les autres médias pour les demandes et buts du mouvement des jardins familiaux afin d'influencer les décisions politiques nécessaires.

Lausanne, le 26 août 2000.